du bien à faire, sa charité le portera à se rendre utile à tous ; son grand cœur embrassera ce que personne ne voudra faire ; il ne dira jamais, c'est assez : aux autres le repos, à ses confrères les soins ; pour lui : l'action, le travail, la peine, c'était là sa devise personnelle.

Bourg, Trévoux, Gex, Nantua, Montluel et toutes les villes de notre département l'ont entendu, l'ont admiré. Qui ne sait combien il a rendu de cœurs heureux et rappelé même, dans son propre pays, d'âmes égarées. *Omnibus omnia factus sum,* répétait-il souvent. Il allait chercher la brebis égarée, heureux de la reconduire au bercail du Seigneur.

Taire ses difficultés serait injuste, parce que là aussi fut son mérite, là éclata sa vertu. Il eut quelques luttes pénibles avec l'administration ; sa responsabilité comme supérieur était engagée ; ferme mais obéissant il préféra se retirer et donner sa démission pour entrer dans le ministère pastoral plutôt que de ne pas soutenir l'intérêt de ses confrères. Néanmoins, craignant avoir blessé le cœur de celui à qui il avait promis obéissance, il s'aboucha avec lui et reconquit l'estime et la bienveillance qui avaient été un peu troublées.

Nommer M. Vianney, curé d'Ars, c'est nommer le saint prêtre qui bientôt, nous l'espérons, sera exposé sur nos autels à la vénération du clergé et des fidèles. Ce fut sous l'administration de l'abbé Camelet que furent fondés, par cet illustre saint, cette quantité de missions qui sont appelées à faire tant de bien au milieu de nous. M. Vianney voulut mettre sous le patronage de l'abbé Camelet son œuvre ; aussi ce seront les missionnaires qui, sous sa direction, seront les coadjuteurs de l'homme de Dieu. Ce seront eux qui seront les gardiens nés du corps du vénérable. Ce sera l'abbé Camelet qui, héritier de tant de vertus et de sainteté, sera appelé à succéder au vénéré curé d'Ars, la gloire de notre diocèse.

Disons à sa louange que là, comme partout, sa modestie a été complète. L'abbé Camelet, curé d'Ars, fuyait les honneurs et ne voulait paraître dans la paroisse dont il était le titulaire que lorsque le devoir et les convenances se faisaient sentir, laissant les soins du troupeau à ses chers disciples.

C'est après trente-trois ans d'un pénible labeur, qu'atteint de la maladie à la quelle son zèle d'apôtre n'était pas étranger, il fut obligé de suspendre ses travaux pour rentrer à Pont-d'Ain. Là, après quelques semaines de souffrances aigües qu'il supportait avec une foi vive et un courage surhumain, plein d'œuvres et de vertu comme un vaillant soldat qui a combattu sous les yeux de son général et qui s'avance pour en être récompensé, il rendit son âme à Dieu, le Vendredi-Saint, à deux heures, en embrassant l'image de son Dieu, de son maître et de son roi qui lui-même, en ce jour, était mort pour le salut du monde.

L'abbé MOREL.

Le cinquième concours vinicole, organisé par la société de viticulture de l'Ain, a eu lieu cette année, à Coligny, pour la circonscription de Bourg, le dimanche 4 avril.

Les primes ont été ainsi réparties :

Pour les meilleurs vins de la circonscription :

Médaille de vermeil, M. Barrachin (Georges), propriétaire à Journans.

Médaille d'argent, M. Tournier (Emile), propriétaire à Roissiat, commune de Courmangoux.

Medaille de bronze, M. Vuillod (Frédéric) propriétaire à Roissiat, commune de Courmangoux.

Pour les vins du canton de Coligny :

Medaille d'argent, M. Gindre (Claude) à Coligny.

Médaille de bronze, M. Neyron, propriétaire à Coligny.

Médaille de bronze, M. Convert (Auguste), à Coligny.

CIRCONSCRIPTION DU BAS-BUGEY.

Vins rouges.

1° Médaille de vermeil, Mme veuve Guyot, à Argis;

2° Médaille d'argent, Mlle Dementhon, à Lhuis ;

3° Médaille d'argent, M. Poncet (Fr.), à l'Abbergement;

4° Médaille de bronze, M. Lœffet, à Saint-Rambert;

5° Médaille de bronze, M. Balthazard, à St-Rambert;

6° Médaille de bronze, M. Compare, à St-Rambert.

Vins blancs.

Médaille d'argent, M. Thévenin, à Saint-Rambert.

Le *Journal de Saône-et-Loire* annonce la mort de M. de Rambuteau, décédé vendredi matin à son château de Champgrenon, où il s'était installé, il y a quelques jours, dans des conditions de santé qui n'étaient pas parfaites, mais ne faisaient point prévoir pourtant une fin aussi prochaine.

M. le comte de Rambuteau, né en 1781, à Mâcon, d'une ancienne famille de Bourgogne, était, par conséquent, dans sa 88e année.

Préfet du Simplon, puis de la Loire sous le premier Empire, il avait siégé dans la première Chambre de la Restauration comme député de ce dernier département.

C'est trois ans après l'avénement du roi Louis-Philippe qu'il fut appelé à la préfecture de la Seine, où il resta jusqu'à la Révolution de 1848.

Son administration fut marquée par des travaux et des innovations d'une grande utilité.

M. de Rambuteau était, depuis 1846, grand-officier de la Légion d'honneur.

— M. le comte de Jouage dément le bruit qui a couru au sujet de sa candidature aux prochaines élections.

— Vendredi, un maçon travaillant à une maison de la côte des Carmelites à Lyon, est tombé du *septième* étage sur le sol, sans se faire de mal. Il était sur pied le soir même ; il fera bien pourtant de ne pas recommencer.

Le concours de Lyon s'est passé dans d'excellentes conditions. Dès jeudi les visiteurs y affluaient, les recettes de ce jour, jointes à celles de la veille, ont atteint bien près de 20 mille francs. Mais il faut reconnaître qu'on faisait partout payer : pour entrer à l'exposition du betail 1 fr.; vers les chevaux 2 fr., vers les machines 1 fr.

Ces perceptions, qui sont pour le moins exagérées, ont suscité de telles reclamations que M. le Senateur prefet du Rhône, a dû intervenir pour les faire modifier.

Malgré cela, on allait au concours, attiré qu'on etait surtout par les fleurs, les plantes rares et les magnificences de l'exposition horticole. Samedi matin le chemin de la Dombes a transporté, dit-on, 300 personnes partant de Bourg. Hier, les trains du matin etaient au grand complet.

L'espace ne nous permettant pas de nous étendre longuement sur les différentes expositions, nous donnerons seulement aujourd'hui les détails sommaires qui suivent.

L'espèce bovine comptait environ 450 têtes des races charollaise, bressanne, ~~femeline~~, tarantaise, ou autres races pures ou croisees.

On cite parmi les principaux exposants, MM. de St-Didier, de Monicault, Desvignes, Chambaud, Duparc, Balay, de la Bastie, Jobez, etc.

L'exposition ovine ne compte que 76 sujets ; celle de l'espèce porcine, 32. Les animaux de basse-cour, au nombre de 92 paires ou groupes, provenaient presque tous du parc de la Tête-d'Or.

La section du matériel agricole était, nous l'avons dit, très-belle bien installee et nombreuse. Elle n'avait pas moins de 693 numéros.

On remarquait les instruments de pesage de M. Girod, de Bourg ; la baratte perfectionnée du même, et les puits instantanés de M. Bükel.

Les produits agricoles et matières utiles à l'agriculture comptent 370 lots. Les vins sont très bien représentés, ainsi que les produits de la sériciculture.

Enfin, à côté de l'exposition de fleurs, on remarquait, en dehors des tentes, des massifs de plantes à feuillage persistant; c'était l'exposition de M. Treyve, de Trévoux, composee de conifères d'une belle vigueur et des meilleures espèces, en variétés anciennes et nouvelles.

— Un commencement d'incendie a eu lieu le 20 du courant, vers sept heures du matin, au domicile du sieur François Dumont, cultivateur à Thil, et pendant son absence. Il résulte des renseignements pris, qu'en partant, le sieur Dumont avait laissé du feu à son foyer et qu'une étincelle a pu s'échapper et enflammer les rideaux du lit. Des passants s'en étant aperçus, avertirent le fils du propriétaire et l'aidèrent à maîtriser le danger. La perte, evaluée à 80 francs, est couverte par une assurance. (*Journal de Trévoux.*)

BOURSE DU 23. — 3 p. % 71 10 (sans changt.)
4 1/2 p. % 101.00 (sans changt.)
BOURSE DU 24 — 3 p. % 71.35 (hausse, 25 c.)
4 1/2 p. % 101.05 (hausse, 05 c.)
Banque de France, 2,920 00 (baisse, 20 f.)
—Les obligations anciennes du Lyon-Geneve sont à 328 fr. 00 c.—Les obligations nouvelles à 326 fr. 00 c. — Les obligations Romaines, à 132 fr. 00. c. —Obligations Mexicaines, 160 fr. 00. — Emprunt italien, 50 60. — Suez, 490 fr.00. —Obligations id., 405 00

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Le Crédit Foncier fait au propriétaire, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres ou de maisons, et du tiers, s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en 50 ans, moyennant une annuité de 6, 06 0 0, amortissement compris. L'emprunteur a toujours le droit de se libérer par anticipation en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuve-des-Capucines, à Paris.

RÉGÉNÉRATION ET CONSERVATION DE LA VUE par le nouveau système de lunettes graduées de l'occuliste FISCHER. Succès garantis. Consultations tous les jours, de 11 heures à 4 heures, place Bellecour, 26, à Lyon. (927) 52—9 c.

ALTERATIONS DU TEINT ET DE LA PEAU DU VISAGE.

Si des observations médicales ont démontré qu'employé à l'état pur le *lait antéphélique* ou *lait Candès* est la seule préparation qui enlève le masque de grossesse et les taches de rousseur, une expérience de vingt années a rendu également incontestable que ce *lait*, coupé avec plus ou moins d'eau, est la plus saine et la plus efficace des eaux de toilette pour conserver ou rétablir la pureté, la souplesse et la transparence de la peau du visage. Dans cet état de mélange (une instruction détermine les quantités), il entretient les pores toujours libres, il depure et raffermit insensiblement les muscles de la face, conjurant ainsi, retardant ou effaçant les rides ; — il detruit les boutons sans les répercuter, car parfois il fait surgir ceux que la peau tenait en germe ; — il dissipe les feux, les rougeurs, le hâle, les efflorescences squameuses ou farineuses, les rugosités et autres affections accidentelles qui ternissent l'épiderme ; — combiné avec un traitement interne, il restitue le teint naturel aux visages couperosés ; — il previent généralement chez les adultes la reproduction des taches de rousseur ; — il rend et conserve la peau du visage souple, nette et transparente.

Le *lait antéphélique,* dont le mode d'emploi a du être traduit dans toutes les langues commerciales pour satisfaire aux demandes d'exportation, se trouve chez les principaux parfumeurs et coiffeurs de Paris, de France et de l'étranger.

Les irritations de la poitrine, rhumes, catarrhes, toux opiniâtres, sont si fréquents, qu'il importe d'appeler l'attention des malades sur les médicaments les plus nouveaux pour combattre ces diverses affections. C'est à ce titre que nous signalons le SIROP et la PATE DE SÈVE DE PIN maritime de LAGASSE, pharmacien à Bordeaux. Ces deux produits donnent toujours les résultats les plus remarquables.

Dépôt à Bourg, Nuzillat, pharmacien. 3—3

GRAINES DE VERS A SOIE

DU JAPON.

Importation directe de 1868.

CARTONS VERTS ANNUELS ET BIVOLTINS

Chez MAYOR LEYDIER et Cie.

LYON, Rue de l'Arbre-Sec, 16, *LYON.*

8—6 c.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. ALPH. BAER, DE BAVIÈRE, possesseur de l'eau anti névralgique de son invention, donne avis aux personnes qui connaissent ses préparations que, le 26 avril courant, il quittera ses appartements du n° 67 de la rue Impériale pour prendre ceux du n° 4, *rue Childebert* au 1er, à Lyon, entre la place Impériale et la place de l'Impératrice. 3—2 c.

AVIS Il a été perdu à Bourg, dans le courant de décembre 1868, un porte-monnaie en cuir noir, avec fermoir d'acier, renfermant 295 fr. en or, 3 fr. en monnaie d'argent, un billet de chemin de fer (retour de Mâcon à Belleville) et une médaille en argent décernée par la société d'agriculture de Montbrison.

En cas de renseignements, les faire parvenir à M. Antoine Morel, proprietaire, au bourg d'Arnas, près Villefranche (Rhône). 6—5 c.

La publication des annonces légales et judiciaires est obligatoire, pour l'année 1869, *dans les journaux suivants : le* Journal de l'Ain, *le* Courrier de l'Ain, *le* Journal de Trévoux *et* l'Abeille du Bugey et du pays de Gex.

ARRONDISSEMENT DE BOURG.

Etudes de Me OULMANN, avoué à Lyon, rue de l'Impératrice, 100, et de Me ROLLIN, notaire à Bourg.

VENTE PAR LICITATION

Avec concours d'étrangers

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'étude et par le ministère de Me Rollin, notaire à Bourg

EN DEUX LOTS, AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE

De deux

MAISONS

ET COUR

Situées à Bourg (Ain), rue du Lycée, nos 4 et 6.

Adjudication au *lundi* 3 *mai* 1869, à 1 heure après midi.

Premier lot. Maison à Bourg, rue du Lycée, 4, mise à prix..... 2,000 fr.

Deuxième lot. Maison à Bourg, rue du Lycée, 6, mise à prix..... 1,100 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Pour extrait, signé : OULMANN, *avoué.*

Pour les renseignements, s'adresser à Mes Oulmann et Rollin ; et, pour voir le cahier des charges, en l'étude dudit notaire. 2—2 c.

ARRONDISSEMENT DE TRÉVOUX.

(Extrait du *Journal de Trévoux,* du 18 avril 1869.)

Licitation

DE L'ÉTANG BOUET,

Situé sur Saint-Trivier-sur-Moignans.

Le 10 avril 1869, dépôt a été fait au greffe du tribunal de Trevoux d'un rapport d'expert dressé par Me Fléchet, avocat, clos le 7 avril courant, présentant les bases et le projet du cahier des charges de l'adjudication de l'étang Bouet, situé sur Saint Trivier-sur Moignans.

Tous les intéressés sont avertis qu'ils doivent, dans le mois, prendre communication, sans déplacement, du rapport et du projet de cahier des charges dont il s'agit, et qu'ils peuvent aussi, faire telles observations qu'ils jugeront convenables, sur un procès-verbal dressé à cet effet, au greffe du tribunal civil de Trévoux.

Le greffier du tribunal, P. VATOUT.

LICITATION

De l'Étang des CHINTRES

Situé sur Sainte-Olive.

Le 10 avril 1869, dépôt a été fait au greffe du tribunal de Trévoux d'un rapport dressé par Me Fléchet, avocat a Trévoux, clos le 7 avril courant, présentant les bases et le projet du cahier des charges de l'adjudication de l'étang des Chintres, situé sur Sainte-Olive.

Tous les intéressés sont avertis qu'ils doivent, dans le mois, prendre communication du rapport et du projet de cahier des charges dont il s'agit, et qu'ils peuvent aussi faire telles observations qu'ils jugeront convenables, sur un procès-verbal dresse à cet effet au greffe du tribunal de Trévoux.

Le greffier du tribunal, P. VATOUT.

LICITATION

De l'Étang MOULIN

Situé sur le Plantay.

Le 10 avril 1869, M. Fléchet, avocat, demeurant à Trévoux, a déposé au greffe dudit tribunal son second rapport, contenant les bases de la répartition entre les divers ayants-droit, du prix de l'adjudication dudit étang, tranchée en l'audience de ce dit tribunal du 26 juin 1868, savoir : pour la nue-propriété à MM. Louis-Eugène Place, avocat, et Etienne-Louis-Auguste Place, docteur en médecine, demeurant tous deux à Bourg ; et quant à l'usufruit à M. François Dufour, docteur-médecin à Saint-Rambert-en-Bugey.

Le greffier du tribunal, P. VATOUT.

Etude de Me RIBIOLLET, notaire à Neuville-sur-Saône.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte passé devant Me Ribiollet, notaire à Neuville-sur-Saône, le 7 avril 1869, la société qui avait été formee sous la raison sociale : *Page père et fils,* pour l'exploitation et l'exercice de la profession de maître-maçon, dont le siége était à Genay, dans la maison de M. Page père, et qui avait été constituée le 5 octobre 1865, a eté dissoute. M. Page fils continuera seul le commerce.

Etude de Me DIOT, avoué à Trévoux.

Par exploit de l'huissier Favrot, de Thoissey, du 16 avril 1869, dame Appoline Rémond a formé contre le sieur Pierre Brébion, son mari, sabotier, avec lequel elle demeure, à Thoissey, une demande en séparation de biens et en paiement de ses reprises.

Me Diot, avoué à Trévoux, a été constitué pour la demanderesse.

Etude de Me LAGRANGE, notaire à Bourg.

A VENDRE

UN MOULIN

Avec ses dépendances

Machine à battre et 1 hectare 32 ares de terres et prés. (954) 3—2 h

---

VENTE MOBILIÈRE

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Le public est prévenu que le *lundi* 3 *mai* 1869, et jours suivants, il sera procédé à Mérignat près Cerdon (Ain), maison Blanc-Bajollet, a la vente aux enchères, des facultés mobilières dépendant de la succession de Mme veuve Blanc-Bajollet, décédée à Mérignat.

Elles consistent en literie, tables, chaises ameublement de salon, linge de table et de ménage, batterie de cuisine, armoires, secrétaires, commodes, meubles antiques, voitures, harnais, trois mères vaches, deux cents hectolitres de vin rouge, récolte de 1868, etc., etc.

Le prix sera payé comptant avec cinq pour cent. 3—2 c.

A VENDRE OU A LOUER.

Un vaste local situé rue du Palais, pouvant servir de remise, d'écurie ou de grands entrepôts. — S'adresser à Mme Augier, place des Lices, à Bourg. 4—3 h.

AVIS.

M. CHOUROT, tapissier, à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'installer, *rue du Gouvernement, n° 13,* à Bourg, **un magasin de tapisserie et tenture.** — Ayant dirigé divers grands ateliers de ce genre, notamment un dans cette ville, pendant quatre ans, il espère, par la bonne exécution de son travail, satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance. 3—3 c.

VEUILLET, rue des Halles, 14.

Epicerie, Droguerie, Verres à vitres, Cheminées de marbre, Faïences pour potagers. — Grand assortiment de papiers peints.

Le tout à des prix très-modérés. 2—2